

ACCEPTATION DES DONNS

PRINCIPES D'ACCEPTATION DES DONNS

La Corporation Hector-Charland accepte tout don dont l'objet est éthiquement acceptable, administrativement gérable et compatible avec sa mission. Les dons doivent appuyer et respecter la mission, les valeurs, les activités et la vision à long terme de la CHC.

Tout don dont l'acceptation comporte un risque quant à la crédibilité, la réputation, l'intégrité ou le statut d'enregistrement de l'organisme doit faire l'objet d'une acceptation spécifique par le conseil d'administration.

En aucun cas, la CHC n'est tenue d'accepter un don qui lui est proposé. Lorsque les conditions liées à un don sont jugées trop contraignantes ou contraires aux intérêts de l'organisme, la CHC se réserve le droit de le refuser.

GESTION DES DIFFÉRENDS

La Corporation Hector-Charland se réserve le droit de retourner et d'annuler un don et/ou d'en modifier les termes si les pratiques du donateur ont évolué depuis l'acceptation du don et qu'elles ne respectent plus les principes d'acceptation des dons de l'organisme.

Tout désaccord, litige ou différend ayant trait à l'acceptation d'un don, au paiement des frais afférents ou à l'émission d'un reçu fiscal sera promptement porté à la connaissance de la direction générale.

INFORMATIONS

Équipe de Philanthropie Hector-Charland
philanthropie@hector-charland.com
450 589-9198, poste 109